

Remplissez ce formulaire et joignez-en une copie à votre déclaration. Pour obtenir des précisions, lisez le verso de ce formulaire et la page intitulée « À propos des crédits des Territoires du Nord-Ouest ».

Impôt des Territoires du Nord-Ouest

Inscrivez le montant de la ligne 11 de l'annexe 1 si vous avez utilisé la **méthode A**,
ou le montant de la ligne 23 de l'annexe 1 si vous avez utilisé la **méthode B**

Taux de l'impôt des Territoires du Nord-Ouest			1
	x	45 %	2
Impôt de base sur le revenu des Territoires du Nord-Ouest : ligne 1 multipliée par 45 %	=		3
Crédit territorial pour impôt étranger, s'il y a lieu, selon le formulaire T2036	-		4
Ligne 3 moins ligne 4	=		5
Inscrivez le résultat à la ligne 428 de votre déclaration.		Impôt des Territoires du Nord-Ouest	

Crédits des Territoires du Nord-Ouest

Crédit d'impôt pour le coût de la vie

Revenu net selon la ligne 236 de votre déclaration			6
Montant que vous avez déduit à la ligne 250 de votre déclaration	-		7
Ligne 6 moins ligne 7 (si négatif, inscrivez « 0 »)	=		8
Montant que vous avez déduit à la ligne 256 de votre déclaration pour un revenu de source étrangère qui n'est pas imposable selon une convention fiscale	6054	-	9
Ligne 8 moins ligne 9 (si négatif, inscrivez « 0 »)	=		10
		Revenu net rajusté	

Crédit calculé au verso de ce formulaire (maximum 645 \$) **Crédit d'impôt pour le coût de la vie 6250**

Crédit d'impôt pour contributions politiques

Total des contributions politiques des Territoires du Nord-Ouest versées en 2000	6255		12
Crédit calculé au verso de ce formulaire (maximum 500 \$)			13
Impôt des Territoires du Nord-Ouest selon la ligne 5			14

Inscrivez le montant le moins élevé : ligne 13 ou ligne 14. **Crédit d'impôt pour contributions politiques** +

Crédits d'impôt pour capital de risque

Crédit d'impôt pour sociétés par actions à capital de risque de travailleurs

Coût des actions selon le formulaire T2C (NWT) (maximum 100 000 \$)	6241		A	
Inscrivez le montant le moins élevé : ligne A ou 5 000 \$	-		B x 15 % =	16
Ligne A moins ligne B	=		C x 30 % =	17

Crédits d'impôt pour autres sociétés par actions à capital de risque et pour placements directs dans des sociétés par actions territoriales

Coût des actions selon le formulaire T2C (NWT) (maximum 100 000 \$)	6243	x 30 % =	+ =	18
Additionnez les lignes 16 à 18		=		19
Limite annuelle : 30 000 \$ moins (ligne 16)		=		20

Inscrivez le montant le moins élevé : ligne 19 ou ligne 20				21
Partie inutilisée du crédit d'impôt pour capital de risque d'années passées		+		22
Ligne 21 plus ligne 22		=		23

Impôt des Territoires du Nord-Ouest selon la ligne 5				24
Montant de la ligne 15		-		25
Ligne 24 moins ligne 25		=		26

Inscrivez le montant le moins élevé : ligne 20, 23 ou 26 **Crédits d'impôt pour capital de risque** +

Additionnez les lignes 11, 15 et 27
Inscrivez le résultat à la ligne 479 de votre déclaration. **Crédits des Territoires du Nord-Ouest** =

Demande de report aux années passées de la partie inutilisée des crédits d'impôt pour capital de risque

Inscrivez le montant que vous voulez reporter à 1999 (Tableau de la page « À propos des crédits des T.N.-O. »)	6244		•
Inscrivez le montant que vous voulez reporter à 1998 (Tableau de la page « À propos des crédits des T.N.-O. »)	6245		•

Renseignements sur l'impôt et les crédits des Territoires du Nord-Ouest

Impôt des Territoires du Nord-Ouest

Remplissez ce formulaire si vous étiez résident des Territoires du Nord-Ouest à la fin de l'année. L'expression à la fin de l'année signifie, selon le cas :

- le 31 décembre 2000;
- si vous avez émigré du Canada en 2000, la date de votre départ;
- pour une personne décédée en 2000, la date de son décès.

Si vous avez tiré un revenu d'une entreprise ayant un établissement stable à l'extérieur des Territoires du Nord-Ouest, remplissez le formulaire T2203, *Impôts provinciaux et territoriaux pour 2000 – Administrations multiples*, avant de remplir le formulaire NT428.

Vous devez également remplir le formulaire NT428 si vous étiez un non-résident du Canada en 2000 et si vous avez gagné un revenu d'emploi dans les Territoires du Nord-Ouest ou un revenu d'une entreprise ayant un établissement stable dans ce territoire.

Crédits des Territoires du Nord-Ouest

Crédit d'impôt pour contributions politiques

Vous pouvez demander le crédit pour contributions politiques si vous avez versé, en 2000, des contributions à un candidat à la députation à l'Assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest.

Pour chaque contribution, vous devez joindre à votre déclaration sur papier un reçu signé par l'agent officiel du candidat. Si vous utilisez IMPÔTNET, conservez-le pour pouvoir le fournir sur demande.

Comment demander ce crédit

Inscrivez le montant de vos contributions à la ligne 12 et déterminez le montant du crédit à inscrire à la ligne 13 comme suit :

- si le total de vos contributions **ne dépasse pas 100 \$**, inscrivez-le à la ligne 13;
- si vos contributions **dépassent 100 \$ mais pas 900 \$**, utilisez le tableau suivant pour calculer votre crédit;
- si vos contributions **dépassent 900 \$**, inscrivez 500 \$ à la ligne 13.

Inscrivez le montant de vos contributions		A
	- 100,00	B
Ligne A moins ligne B	=	C
	x 50 %	D
Ligne C multipliée par le pourcentage de la ligne D	=	E
	+ 100,00	F
Ligne E plus ligne F	=	G

Inscrivez le résultat à la **ligne 13** au recto.

Crédit d'impôt pour le coût de la vie

Vous pouvez demander le crédit d'impôt pour le coût de la vie si vous étiez résident des Territoires du Nord-Ouest à la fin de l'année. Si le montant du crédit dépasse votre impôt à payer, vous aurez droit à un remboursement.

Si vous avez tiré un revenu d'une entreprise ayant un établissement stable à l'extérieur des Territoires du Nord-Ouest, inscrivez à la ligne 6 de ce formulaire la partie de votre revenu net qui est attribuable aux Territoires du Nord-Ouest selon la colonne 4 du formulaire T2203, *Impôts provinciaux et territoriaux pour 2000 – Administrations multiples*.

Le crédit auquel vous avez droit ne peut pas dépasser 645 \$ et correspond à un pourcentage de votre revenu net rajusté, qui se trouve à la ligne 10 du présent formulaire.

Calcul du crédit d'impôt pour le coût de la vie

Si votre revenu net rajusté (ligne 10) **dépasse 66 000 \$**, inscrivez 645 \$ à la ligne 11. Sinon, utilisez le tableau suivant pour calculer votre crédit.

- Si votre revenu net rajusté **ne dépasse pas 12 000 \$**, utilisez la colonne 1.
- Si votre revenu net rajusté **dépasse 12 000 \$ mais pas 48 000 \$**, utilisez la colonne 2.
- Si votre revenu net rajusté **dépasse 48 000 \$ mais pas 66 000 \$**, utilisez la colonne 3.

	Colonne 1	Colonne 2	Colonne 3	
Montant de la ligne 10				A
	- 0	- 12 000,00	- 48 000,00	B
Ligne A moins ligne B	=	=	=	C
	x 1,25 %	x 1 %	x 0,75 %	D
Ligne C multipliée par le pourcentage de la ligne D	=	=	=	E
	+ 0	+ 1 50,00	+ 5 10,00	F
Ligne E plus ligne F	=	=	=	G

Inscrivez le résultat à la **ligne 11** au recto.